

Le député croit-il que le gouvernement acceptera ces trois lutteurs? Je voudrais aussi qu'il nous parle un peu de ce qui se passerait si jamais des joueurs de hockey décidaient de demeurer au Canada et de demander le statut de réfugié. Ils seraient, il me semble, illégalement au pays puisqu'ils n'auraient pas suivi la procédure et qu'ils n'auraient probablement pas en main tous les documents nécessaires. Ils n'aurait pas de visa en bonne et due forme. Un visa est nécessaire pour un séjour temporaire au Canada.

Chacun a droit à sa propre opinion, mais en ce qui me concerne, je crois que les mesures que nous étudions aujourd'hui seront appliquées arbitrairement. Je trouve qu'elles comportent une bonne dose de discrimination et de racisme. Le député partage-t-il mon point de vue?

**M. Heap:** Monsieur le Président, je m'abstiendrai pour l'instant de spéculer sur les intentions du gouvernement. J'espère que demain, ou bientôt en tout cas, nous pourrions commencer à négocier des amendements. Et nous devons certes trouver réponse à la question qu'a soulevée le député de Laurier (M. Berger).

Nous ne voulons certes pas empêcher les sportifs qui viennent au Canada participer à des compétitions de demander le statut de réfugié s'ils en sentent le besoin et qu'ils ont de bons motifs de le faire. J'espère, en tout cas, que ce projet de loi sera modifié pour tenir compte de cet aspect du problème.

● (1240)

**M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta—Nord):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole dans ce débat. Ce n'est pas un sujet entièrement plaisant, puisqu'il s'agit de mesures palliatives qui nous déchirent entre ce que nous voudrions être et ce que nous devons être.

Je voudrais dire tout de suite que je n'oublie pas mes propres racines. Voilà 112 ans que mes ancêtres sont venus ici avec leur famille. Même si eux ne sont pas venus comme réfugiés, leurs proches restés au pays sont venus au Canada comme réfugiés quelques années plus tard. Si mes arrière-grands-parents étaient restés où ils étaient ils seraient, eux aussi, venus comme réfugiés. Je n'oublie donc pas que mon patrimoine est riche à cause de l'hospitalité du Canada et à cause de la bonté de la reine Victoria qui avait personnellement garanti à notre peuple qu'il trouverait ici un asile où il pourrait pratiquer sa religion.

Depuis mon élection j'ai fréquemment travaillé pour les réfugiés. En 1974, 1975 et 1976 nous recevions des réfugiés Éthiopiens et un peu plus tard des Iraniens. En 1979, nous avons tous travaillé pour les réfugiés de la mer. C'est avec tout cela en mémoire que je parlerai aujourd'hui de ce projet de loi.

Tout d'abord, je voudrais considérer ce qu'a dit hier le chef du parti néo-démocrate. J'ai écouté soigneusement ce qu'il avait à dire. J'ai noté qu'il avait employé un langage prudent et mesuré et qu'il s'en était tenu à ses notes, ce qui expliquerait qu'il ait exposé son point de vue avec grand soin et précision.

Il a tout d'abord fait allusion au racisme. A ce propos, il a mentionné le navire chargé de personnes d'origine indienne auquel on a refusé le droit de débarquer à Vancouver, il y a 60

### *Immigration—Loi*

ou 65 ans. Il a ensuite parlé d'un autre navire que nous avons refoulé en 1939, un navire chargé de Juifs qui fuyaient l'Europe à une époque d'extrême détresse. Personne au Canada n'est fier de cet épisode de notre histoire. Je ressens comme une insulte le fait que le chef du Nouveau parti démocratique en parle en faisant allusion à la mesure législative à l'étude et insinue qu'elle est raciste alors qu'elle essaie de défendre le Canada contre les infractions à nos lois. Ce n'est pas digne de lui de brandir ce spectre alors qu'il a dit tout au début de son discours qu'il fallait mettre un frein à ces demandes illégales. Pourtant, juste après, il a prétendu que nous agissions comme nous l'avons fait il y a 40 ans, lorsque nous avons refoulé un navire chargé de réfugiés venant d'Europe. Je trouve cela inadmissible, pour employer le terme préféré du député.

Examinons un peu le passage du discours du député consigné à la page 7998 du *hansard*. Il a dit que le projet de loi menacerait les activités des groupes religieux et de groupes comme Amnistie internationale qui s'occupent des réfugiés. Je précise qu'il n'en sera rien. Ceux qui tiennent vraiment à aider les personnes dépossédées et les personnes menacées du monde entier pourront poursuivre leur tâche comme par le passé. Le Canada a toujours fait preuve de compassion et d'humanité, et ce projet de loi n'y changera rien. En fait, il accentuera ces qualités. Il donnera au gouvernement et aux tribunaux un mécanisme leur permettant de faire la distinction entre les véritables réfugiés et les profiteurs. Il nous aidera et il aidera les personnes qui en ont le plus besoin. Il est question d'humanité et pas d'abus. Ceux qui aident vraiment les réfugiés du monde entier n'ont rien à craindre de ce projet de loi.

Les idées communiquées par le chef du Nouveau parti démocratique au nom des chefs religieux m'effrayent. Le député a notamment dit ceci à propos du projet de loi, comme en témoigne la page 7998 du *hansard*:

Il renferme, par contre, une disposition qui pourrait conduire à l'imposition de peines d'emprisonnement ou d'amendes importantes aux ecclésiastiques, aux représentants d'Amnistie internationale ou à d'autres personnes tout à fait sincères et compréhensives qui consacrent une bonne partie de leur vie à tenter de faciliter l'entrée au Canada de réfugiés légitimes.

Un peu plus loin on lui attribue les propos suivants:

Si je comprends bien cette disposition, les représentants des Églises seront assujettis aux sanctions prévues dans la loi.

Voici ce que j'aimerais demander aux députés. Qu'y a-t-il de mal là-dedans? Les ecclésiastiques, où qu'ils se trouvent, ne doivent-ils pas être assujettis à nos lois au même titre que tous les autres Canadiens? Le fait de porter un col de pasteur, d'occuper une charge ecclésiastique ou de travailler pour le compte d'une organisation religieuse n'exempte pas de l'application de la loi. Allons-nous adopter dans notre pays un principe en vertu duquel certaines personnes doivent se conformer à la loi et d'autres non, en raison de la place qu'elles occupent dans la société? Est-ce là le principe que le chef du Nouveau parti démocratique veut instaurer dans le cadre de ce débat? Étant donné les valeurs sur lesquelles il s'appuie, veut-il également désigner les personnes qui devront se conformer à la loi?